

L'église Saint-Aignan et son décor polychrome



Une joyeuse surprise

Tristement encastrée dans son étroit et encombré parvis, l'église Saint-Aignan réserve une joyeuse surprise au visiteur. Pour peu que le soleil du soir baigne la nef de sa buée dorée, il est saisi par le joyeux et subtil chatoiemment des murs, voûtes, plafond et fond de chœur.

C'est à l'architecte strasbourgeois Émile Boeswillwald (1815-1896), membre de la Commission des Monuments historiques (1843), successeur de Lassus comme architecte diocésain de Chartres (1857) et de Mérimée au poste d'Inspecteur général des Monuments historiques (1860), qu'a été confiée entre 1865 et 1881 l'installation du décor poly-

chrome de l'église Saint-Aignan (classement MH en 1841, confirmé en 1852).

Retour au Moyen Âge

Au XIX^e siècle, avec le retour au médiéval sous l'influence de Mérimée et de Viollet-le-Duc, revient le goût de la polychromie dans l'architecture civile et religieuse. Abandonnant l'idéal néo-classique du siècle précédent, pierre ou marbre blanc, on redécouvre le charme des façades colorées des XIII^e et XIV^e siècles. Aux pastiches succèdent bientôt les créations et un usage de la couleur qui semble parfois renvoyer à l'orient.

C'est ainsi qu'en 1857, le curé de Saint-Aignan Levassor décide de

parer son église d'un décor polychrome qui couvrira le chœur et le vaisseau central de la nef, de la voûte aux piliers. La Ville de Chartres s'associe au projet de la Fabrique.

Organisation du chantier

La désignation de Boeswillwald est mentionnée dans le registre des délibérations de la Fabrique le 14 juin 1865. Les nombreuses esquisses de ses dessins sont conservées : ornements des faisceaux de piliers de la nef et du chœur, triforium, fenêtres hautes, ensemble du revers de la façade, bardeaux de la voûte et entrants. Il délègue les travaux à l'architecte départemental Moutonné. L'ex-

cution des dessins est confiée à Emile et Marie Courbe, ainsi qu'à l'entreprise chartraine Léger Glandas, sise.

Au niveau du chœur, le projet entraîne la destruction du décor de style Louis XVI ornant les piliers du chœur, et datant de 1721 d'après une inscription retrouvée dans sa maçonnerie. La décision est prise par le conseil municipal le 6 juin 1867, selon une proposition d'Adolphe Lecocq (*Société archéologique d'Eure-et-Loir*, SAEL) qui a effectué des clichés du décor néo-classique (fonds SAEL « SA », Médiathèque, Service Patrimoine).

Diversité de la couleur et de la forme

Dans ce nouvel univers décoratif, les couleurs sont vives : divers rouges, roses, jaunes, bleus, verts et ocres, blanc et noir, or. Ponctuellement, des points brillants créent un effet de « lumière peinte ». La symbolique végétale domine avec l'arbre, les feuilles (acanthé, lierre, trèfle, vigne), les fleurs (lys, iris, grande camomille) et les fruits (blé, raisin), mélangée aux motifs géométriques (rosette, carrés, zig-zags, étoiles, croix, étoile, roue). Frises, guirlandes, bandeaux, liserés, médaillons, effets de cannelures, courent, grimpent, enlacent et cernent les motifs pour en distinguer les couleurs. Une tenture verte en trompe-l'œil, tapissée de fleurs bleues et dorées, apporte sa théâtralité. Boeswillwald a éliminé la peinture à fresque, trop technique pour ses peintres, et préféré la simplicité d'une pose des motifs au pochoir. Il a choisi la peinture à la cire et son tendu mat, plutôt qu'à l'huile. Son décor est adapté à la différence d'éclairage selon l'orientation et le moment de la journée.

Au-delà de sa réussite, que penser de ce type de restauration ?

Si le curé et la paroisse sont satisfaits de leur nouveau décor, l'abbé Bulteau et l'abbé Beauchet (successeur de Levassor) le rejettent.

La SAEL et Lecocq adoptent une prudente circonspection : « Dans l'église Saint-Aignan, le plafond, lambrissé en bardeau, a été refait à neuf et orné de peintures aux couleurs un peu vives et de dorures ». Dans *La Cathédrale*, Huysmans évoque une voûte « badigeonnée de couleur de pain d'épice granulé d'anis, par les peintres de notre époque ».

Le thème national des *Journées du Patrimoine* 2013 : « Cent ans de conservation », invite à s'interroger. Au-delà du charme incontestable de l'œuvre de Boeswillwald, qu'est-ce qui justifie et autorise la destruction d'un décor dans un édifice classé ? S'agit-il encore d'une restauration, comme l'entend Viollet-le-Duc : « Restaurer un édifice, ce n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire, c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné. » Ou plutôt, comme on le pense aujourd'hui, de la destruction d'un ajout ancien devant être conservé comme faisant partie de l'œuvre, et possédant son histoire propre ?

Juliette Clément

Présidente de la *Société archéologique d'Eure-et-Loir* (SAEL)

Directrice des Publications. SAEL, 1 rue Jehan Pocquet 0237369193

sael28@wanadoo.fr

www.sael28.fr

(Recherche Sarah Chetrit cl. S. Chetrit, M. Gallet, *Mémoire SAEL* 2013)

Sources :

Archives départementales d'Eure-et-Loir, Archives Municipales de Chartres, PV des séances du Conseil Municipal de Chartres, 1865-1876, Archives diocésaines de Chartres, Fonds Société archéologique d'Eure-et-Loir, conservé à la Médiathèque de Chartres.

